

**REPERE INFORMATIF
TABLE DES MATIERES
DE L'OUVRAGE
DU PROFESSEUR KAPET de BANA
SUR « L'AFRIQUE EN QUESTION »
(épuisé) Extrait 1962**

TABLE DES MATIERES

I – LE CADRE HISTORIQUE GENERAL	1
II – LA CARTE DE L'AFRIQUE AU DEBUT DU XXème SIECLE	2
- Les forces de désintégration	5
- Carte politique de l'Afrique au début de 1958	
Considérations sur l'évolution récente de l'histoire politique	8
- L'influence économique du système économique colonial comme cause des grandes difficultés pour la conquête de l'indépendance économique des pays colonisés	17
- Les obstacles politiques à la réalisation de l'Unité Africaine	22
- La Conférence d'Addis Abéba et la nouvelle carte politique de l'Afrique en 1963	24
- L'application, en Afrique, du principe du droit à l'insurrection	30
 III – ETAPES ET CARACTERISTIQUES DE L'EMANCIPATION POLITIQUE DES PAYS AFRICAINS	 34
A – Pays qui dépendaient totalement ou partiellement de la France	34
- Bilan africain de la communauté française en guise d'observations critiques	40
- De l'Union Française à la Communauté	40
- L'expérience guinéenne	43
- L'effritement de la Communauté	45
- Les forces en présence	46
- Le néo-colonialisme en action	50
- Le courant de l'Histoire	52

B – Pays qui dépendaient totalement ou partiellement de la Grande Bretagne	54
C – Pays qui dépendaient totalement ou partiellement de l'Italie	57
D – Territoires dépendant encore des pays européens	59
IV – INSTITUTIONS INTERNES DES PAYS INDEPENDANTS D'AFRIQUE	62
A – Pays de monarchie constitutionnelle	62
B – Constitution instaurant un régime apparenté au régime d'Assemblée	65
C - Constitution instaurant un régime du type parlementaire	67
D - Constitution instaurant un régime du type présidentiel	77
E – Constitution combinant les régimes parlementaires et présidentiels	85
F - Constitution instaurant un régime inspiré des démocraties populaires	90
- La constitution de la République Algérienne, Démocratique et Populaire	97
- Comment connaître la pensée des constituants algériens et l'esprit des institutions en place	106
- Conclusion	120
G – Constitution instaurant un régime d'absolutisme mitigé	123
H – Synthèse et conclusion d'ensemble	126
V – DOCTRINE ET SYSTEMES POLITIQUES SUR LE PLAN INTERNATIONAL	126
- Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine	127
- Influence des droits occidentaux sur les institutions africaines :	135
- Chapitre I : les facteurs explicatif du droit public des Etats indépendants d'Afrique :	135
1°) facteurs généraux	135
2°) facteurs spéciaux	136
- Chapitre II : les modèles inspireurs du droit public africain, altération et dépassement des modèles	137
- Chapitre III : l'empreinte occidentale et la valeur des libertés dans les constitutions africaines	140
- Chapitre IV : réalités sociologiques et doctrine constitutionnelle africaine	140
- Observations critiques sur l'influence des droits occidentaux sur le droit public des Etats indépendants d'Afrique	145
PLAN GENERAL ET SCHEMA DE RECHERCHE SUR LES INSTITUTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES AFRICAINES	157

L'AFRIQUE EN QUESTION

I – LE CADRE HISTORIQUE GENERAL

Sur la carte du monde, l'Afrique apparaît avec des traits bien particuliers. Dès l'aube des temps géologiques, elle semble demeurée à l'écart des grands mouvements qui ont dessiné les autres continents, et l'on peut dire, sans forcer le terme, qu'elle a sa géographie propre, comme elle a son histoire séparée.

Aux deux Amériques, dont le territoire en éventail est réuni, du pôle sud par une épine dorsale, à l'Asie, dont les hautes chaînes enclosent des massifs ou des bassins elliptiques fortement plissés, à l'Europe, qui, dans les limites de sa dentelle côtière, étage une série de bourrelets, elle oppose son type de plate-forme insensible aux travaux d'approche de la mer comme au travail souterrain des plissements, massive et sans autre squelette qu'un grand os concave de roches anciennes. L'Arabie, l'Inde, l'Australie sont ses parentes, et représentent avec elle les membres dispersés d'un immense continent, qui avait pour axe l'Equateur ; mais, seule de toute cette famille, la terre d'Afrique a conservé à la fois un ensemble de caractères originels, une indépendance et des dimensions de continent.

Seule, elle est à même d'étaler, de chaque côté de l'Equateur, deux gammes de zones climatiques, végétales, animales, humaines, d'une étrange symétrie et si riche, qu'on pourrait presque y voir un raccourci de la vie terrestre.

Même sans tenir compte de ses limites, on peut donc regarder l'ensemble de l'Afrique comme une forte unité naturelle. Du fait de son originalité, de son unité, de son homogénéité, la terre d'Afrique constitue donc une région géographique nettement définie. Par ailleurs, sa diversité, l'assemblage de zones et de ressources qu'on y trouve, font d'elle une grande région historique. Nous nous trouvons donc en présence d'une histoire, où les transformations brusques vont l'emporter manifestement, et de beaucoup, sur les lentes évolutions. A cet égard, l'Afrique est apparue aux esprits d'Europe comme un très curieux laboratoire d'expériences humaines. Ce sont donc ces berceaux d'humanité que les nations d'Europe Occidentale allaient désormais conquérir, coloniser, gouverner et administrer par des lois propres à elles et étrangères à l'Afrique.

Ceci nous conduit naturellement à parler de la colonisation et du partage de l'Afrique par les nations d'Europe Occidentale. Cette esquisse nous semble préalable, voire préjudicielle, car elle nous éclaire sur l'origine de l'influence des droits occidentaux sur les institutions de droit public des pays indépendants d'Afrique.

Introduction Générale

APERCU SUR LA COLONISATION ET LA PENETRATION EUROPEENNE EN AFRIQUE

« Il ne faudra », écrit la Reine Isabelle dans son testament, « ni interrompre la conquête de l'Afrique, ni cesser de combattre pour la foi contre les infidèles ». Cette phrase résume bien l'idée générale de l'entreprise, en même temps qu'elle en donne le coup d'envoi.

En 1885, Jules Ferry pouvait écrire (1) : « Un mouvement irrésistible emporte les grandes nations européennes à la conquête de terres nouvelles. C'est comme un immense steeple-chase sur la route de l'inconnu ». Engagée dans cette voie, l'Europe devait, à partir de 1884, voir ses rapports internationaux se compliquer. Le champ de sa politique s'étendait soudainement, et les conditions de la lutte se transformaient. Au lieu de se battre, comme au 18^{ème} siècle, dans les colonies pour l'Europe, on se battait en Europe pour les colonies. Auparavant, une association internationale africaine était fondée en 1876 sous la présidence d'honneur du Roi des Belges, et sous la présidence effective de Ferdinand de Lesseps et du Cardinal Lavignerie, Primat d'Afrique. L'Europe disposera désormais de l'Afrique comme si l'Afrique avait été une terre vacante, - res nullius -. Et, en Abyssinie, Ménélik devait tenir ce langage aux chefs éthiopiens : « Un ennemi a traversé nos mers, il a violé nos frontières pour détruire notre patrie et notre foi... Avec l'aide de Dieu, je défendrai l'héritage de nos aïeux et je repousserai par les armes l'envahisseur ». Ce légitime cri d'alarme, traduisant la résistance de l'Afrique, a provoqué les Etats Européens aux guerres de conquête, généralement précipité l'occupation des arrières-pays d'Afrique et entraîné la constitution des grands empires coloniaux. C'est ce que nous allons voir en examinant la carte de l'Afrique au début du XXème siècle.

LA CARTE DE L'AFRIQUE AU DEBUT DU XXème SIECLE.

Peu d'événements historiques se sont accomplis avec autant de rapidité que l'occupation de l'Afrique par l'Europe Occidentale. A peine ébauché vers 1885, le partage du massif continent était à peu près consommé dès le début du XXème siècle. Il ne subsistait en Afrique d'autres Etats indépendants que l'Abyssinie, qui venait de donner la preuve de sa vigueur, la République de Libéria, fondée en 1823 par une société philanthropique américaine et destinée à démontrer que des esclaves libérés peuvent, du jour au lendemain, se gouverner eux-mêmes, le Maroc et la Tripolitaine, bien chancelants. Tout le reste, y compris les marais et les déserts, était devenu le domaine de l'Europe Occidentale, réparti comme suit :

(Voir Henri Brunschwig : « Mythes et Réalité de l'Impérialisme Colonial Français 1871-1914 » - P.79 et suivantes

PARTAGE COLONIAL DE L'AFRIQUE

ANGLETERRE

AFRIQUE OCCIDENTALE

- GAMBIE
- SIERRA LEONE
- COTE DE L'OR
- TOGO
- NIGERIA
- KAMERUN
- LIBERIA

AFRIQUE ORIENTALE

- KENYA
- TANGANYKA
- UGANDA
- ZANZIBAR
- NYASSALAND
- RHODESIE DU NORD

AFRIQUE AUSTRALE

- UNION SUD-AFRICAINE
- BETCHUANALAND
- BUSONTOLAND
- SWAZILAND
- SOMALIE
- SOUDAN
- EGYPTE
- ETHIOPIE

FRANCE

AFRIQUE OCCIDENTALE

- SENEGAL
- SOUDAN
- MAURITANIE
- GUINEE
- COTE D'IVOIRE
- DAHOMEY
- HAUTE VOLTA
- NIGER
- TOGO

AFRIQUE EQUATORIALE

- GABON
- MOYEN CONGO
- OUBANGUICHARI
- KAMERUN
- MADAGASCAR
- Les COMORES
- Les SEYCHELLES
- L'ILE MAURICE

AFRIQUE DU NORD

- ALGERIE
- TUNISIE
- MAROC

PROTECTORATS

- MAROC
- TUNISIE

TERRITOIRES PLACES SOUS TUTELLE

- KAMERUN
- TOGO
- SOMALIE
- TANGANYKA
- ERYTHREE
- AFRIQUE DU SUD-OUEST
- RUANDA-URUNDI

TERRITOIRES DE L'AFRIQUE DU SUD

SOUS PROTECTORAT :

ANGLETERRE

- BASONTOLAND
- BETCHUANALAND
- SWAZILAND

PORTUGAL

- GUINEE
- ILE DU CAP VERT
- ILE SAO TOME ET PRINCIPE
- ANGOLA
- MOZAMBIQUE

ESPAGNE

- TRIPOLIE
- GUINEE
- MAROC

ITALIE

- SOMALIE
- ERYTHREE

BELGIQUE

- CONGO
- RUANDA-URUNDI

ALLEMAGNE

- KAMERUN
- TOGO
- AFRIQUE du sud-ouest
- AFRIQUE orientale

Comme on le voit d'ailleurs, ce partage était fort inégal. Deux puissances, l'Angleterre et la France, étaient singulièrement favorisées. Elles sortaient chacune de la conquête de l'Afrique avec un véritable empire composé de régions riches, variées, généralement cohérentes et solidement occupées.

L'empire Anglais comprenait trois groupes :
l'Egypte et ses annexes du Soudan et de la Côte Orientale,
la Colonie du Cap étendue jusqu'aux grands lacs et devenue l'Union Sud-Africaine,
les colonies du Golfe de Guinée (Gambie, Sierra Léone, Côte d'Or et Nigéria).

L'empire Français rassemblait en un groupe énorme les pays méditerranéens de l'Algérie et de la Tunisie, le Sahara et les régions tropicales du Sénégal, du Niger et du Tchad, les régions subéquatoriales de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, et une bonne partie du Congo. (1)
A l'Est, la France possédait encore une grande île africaine : Madagascar.

Au cœur de l'Afrique s'étendait l'immense domaine colonial du royaume de Belgique, héritier de l'Etat Indépendant du Congo.(2)

Sur les côtes du golfe de Guinée, de l'Afrique Australe et de l'Afrique Orientale s'étendait l'Empire d'Allemagne, qui avait installé quatre colonies : le Togo, le Kamerun, le Sud-Ouest Africain et l'Afrique orientale Allemande.

Les possessions de l'Italie se réduisaient à l'Erythrée sur la Mer Rouge, et la Somalie dans l'Océan Indien.

Le Portugal conservait les Iles du Cap Vert, la Guinée, les Iles de Principe et Sao Tomé, l'Angola, l'Afrique Orientale.

L'Espagne n'avait que quelques postes sur la côte méditerranéenne des Canaries, des dunes de Rio de Oro et de deux îlots au fond du Golfe de Guinée, Annobon et Fernando Po.

(1) Aujourd'hui dite : République du Congo (Brazzaville)

(2) Aujourd'hui appelé : République du Congo (Léopoldville)

Cependant, la soumission de l'Afrique entière ne signifie pas la totale soumission des Africains.

Tout au contraire, l'éveil de la conscience indigène menace la souveraineté de l'Europe au moment même où la conquête paraît achevée. L'Africain, blanc ou noir, en vient à contester la civilisation des conquérants européens, et se tourne avec piété vers les coutumes de ses pères. Ainsi, sous l'impulsion des chefs de la renaissance musulmane, Egyptiens et Berbères se réclament d'une culture commune fondée sur l'histoire, la langue et la religion. L'Islam devient donc une grande nation dont tous les membres se sentent solidaires. Les nègres, Soudanais ou Bantous, conçoivent qu'ils forment un bloc cohérent qui complète celui de l'Islam. un profond malentendu sépare l'Européen de l'Africain. l'Européen se considère comme un bienfaiteur et s'en vante sans discussion, parce qu'il croit avoir établi l'ordre, ouvert des monts et développé l'activité économique du Continent. L'Africain paraît lui témoigner peu de reconnaissance, bien qu'il ne soit pas ingrat. Il sait que les puissances dont il dépend se livrent des guerres périodiques auxquelles il est appelé parfois à prendre part, quand elles ne se déroulent pas sous ses yeux, et que le sort de l'Afrique se joue sur le champ de bataille de l'Europe. il se plaint des confiscations de terres, de taxes excessives, du mépris dans lequel le colonisateur le tient, de la politique des forces de désintégration sociale.

LES FORCES DE DESINTEGRATION

Trois forces ont désintégré l'Afrique : l'Administration, les Missions, l'Economie Nouvelle. L'Administration a brisé des institutions traditionnelles qu'elle était capable de remplacer. Les missionnaires, dans leur lutte contre le paganisme, ont bouleversé les autres formes sociales. Enfin, l'économie nouvelle a arraché l'individu de son groupe social, lui a fourni l'argent, générateur de nombreux besoins. S'il revient au village, il ne peut plus obéir au chef, ni accepter des obligations imposées. Les colons, qui sentent le péril, voudraient maintenir les Africains à l'écart et les faire évoluer dans leur propre civilisation, mais ceux-ci protestent contre des mesures qui perpétueraient leur état d'infériorité. Ils ne veulent pas être identiques mais égaux aux européens, et pourquoi pas supérieurs !

La lutte pour le partage de l'Afrique n'est qu'un des aspects de l'impérialisme économique qui domina la politique mondiale après 1870. Elle fût d'autant plus âpre que le champ ouvert aux appétits rivaux était plus vaste.

Les puissances se disputèrent les marchés à coups d'accords, d'emprunts ou d'annexes, qui faillirent, à plusieurs reprises, compromettre la paix en Europe. Des explorateurs ou des agents commerciaux obtinrent, à l'aide de cadeaux, des centaines de traités, que des chefs indigènes revêtaient d'une marque en guise de signature. D'immenses territoires furent cédés à des compagnies contre quelques mètres d'étoffe ou quelques bouteilles d'alcool. Ces titres servirent de base aux revendications des gouvernements entre 1880 et 1895, dans les pays africains plus évolués de l'époque, où, comme l'Egypte et la Tunisie, les banques consentirent des avances aux souverains qui, en souscrivant au contrôle de leur budget, aliénaient leur indépendance. Enfin, en cas de conflit militaire, les conquérants bénéficièrent d'une supériorité d'armement qui rendait toute défense illusoire.

Dans un domaine où l'essor de l'industrie et du commerce paraissait se confondre à celui de la nation, les gouvernements de l'époque purent difficilement résister aux pressions des groupes capitalistes soutenus par la grande presse au service de la colonisation. Dans la course à l'annexion, le salut des indigènes ne fut qu'un prétexte. La confusion entre la civilisation et l'intérêt des colons donna lieu à de terribles abus, surtout quand des sociétés anonymes exigèrent des rendements sans se soucier des moyens. Rapt de terres, travail forcé aussi dur que l'esclavage, mutilations et exécutions renouvelèrent le martyr de l'Afrique, qui ne connut guère la bonté du blanc pendant des siècles.

Le Continent se détourne de l'Europe et compte sur ses forces. Partout apparaissent, dans les cadres artificiels créés par le partage politique, des aspirations nationales, et, par endroit, unitaires. L'Afrique cherche sa voie pour devenir africaine, c'est ce que nous pouvons appeler la formation de nationalités africaines dont les institutions seront influencées par les mœurs ou coutumes des pays colonisateurs d'Europe.

En effet, quand on compare l'Afrique de 1885 à celle de 1963 ((1), on ne peut qu'être étonné des résultats obtenus. C'est là, dans l'histoire générale de l'Afrique, le grand siècle. Pourtant l'Europe s'aperçoit que ces résultats demeurent inférieurs à ses ambitions.(1)

Une fois maîtresse des pays africains, l'Europe Occidentale avait rêvé de les modeler à son image, de modifier le milieu physique dans le sens de ses intérêts en même temps qu'elle cherchait à relever les habitants de leur long abaissement. C'était, de la part de l'Europe, une étrange illusion de penser que le vieux fond ethnique de l'Afrique allait se dissoudre décidément sous les vagues de l'occupation européenne. Ainsi, l'homme africain a été plus difficile à observer dans l'autorité de l'Europe. Comme ses rudes herbes des champs qui survivent au piétinement, il redressait la tête, lui qu'on croyait servile par nature. Même dans les contrées où la civilisation matérielle de l'Europe avait produit ses meilleurs effets, l'homme « africain authentique » prouvait que les satisfactions du corps ne le contentaient pas, et qu'il avait, lui aussi, d'impérieux besoins de culture intellectuelle : « Ouvre ton cœur à l'instruction et tes oreilles aux paroles de la science ». (2) Il obligeait ainsi les nations européennes les moins libérales à concevoir « les politiques indigènes » et, dès lors, il se mettait à conduire, dans le sens de ses préférences, l'évolution de ces politiques ; en un mot, après plus d'un siècle de résistance brutale ou d'effacement, l'Africain tendait à renverser les rôles, à redevenir peu à peu l'acteur principal de l'histoire de l'Afrique.

Ainsi, à partir de la fin de la seconde guerre mondiale, l'Afrique a connu une évolution politique fondamentale. En 1945, elle était encore composée, dans sa presque totalité, de territoires dépendants, à des titres divers, de nations européennes : colonies, protectorats de droit international ou de droit colonial, territoires sous mandat. En 1964, elle se compose, à quelques exceptions près, de pays pleinement indépendants.

Cette émancipation rapide s'est accomplie sous l'impulsion de différents facteurs.

1. Dans de nombreux territoires africains, d'importants progrès économiques et sociaux élèvent constamment, sous l'égide des puissances de l'O.N.U., et de la lutte des peuples, la condition morale, intellectuelle et matérielle des populations. Ces progrès acheminent naturellement et inéluctablement ces territoires vers l'autodétermination. La plupart des puissances colonisatrices en sont conscientes et acceptent pareille évolution, pourvu qu'elle s'accomplisse progressivement et dans le respect de leurs intérêts qu'elles disent légitimes.

(1) Si à Berlin, en 1885, les Etats européens, au développement économique anarchique, et mus par un sens arbitraire et par la puissance du rayonnement horizontal d'une civilisation, ont procédé au partage de l'Afrique, considérée alors comme un gâteau, en mai 1963, à Addis-Abéba, ville de la liberté, les représentants qualifiés, les authentiques et dignes fils des peuples africains, se sont réunis sous le signe de la conscience de leur destin commun, et la fidélité à leur personnalité, l'originalité de leur patrie, l'Afrique, pour procéder cette fois dans la légalité et la légitimité à la réunification de leurs Etats dans une seule et unique charte, la charte de leur fraternité, de leurs droits et intérêts à défendre et à développer, la charte de leur solidarité désormais indéfectible, la charte de la liberté et de la paix, de la justice et du progrès en Afrique (Sékou Touré à la Conférence d'Addis-Abéba, 26 mai 1963). Voir « Jeune Afrique » n°137 des 3-9 juin 1963.

(2) La Sainte Bible. Edition 1959. Proverbe 23-24 Page 658.

2. Les hostilités ont conduit les nations européennes à demander à leurs « possessions » africaines une importante contribution à l'effort de guerre. En contrepartie, elles envisagent de modifier, la paix revenue, les liens qui les unissent à ces territoires. A cet égard, sous la pression de la lutte des peuples africains, l'initiative la plus marquante est celle prise par le Général de Gaulle en 1944. Une conférence réunie par lui et malgré lui à Brazzaville s'occupe de jeter les fondements de l'édifice appelé à remplacer l'Empire français.
3. Deux grandes puissances – les Etats Unis et l'U.R.S.S. – sont depuis longtemps opposées, bien que pour des visées différentes, au régime colonial. Cette hostilité les conduit à faire inscrire dans la charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, d'importantes dispositions relatives à l'émancipation des peuples colonisés :

a) L'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. (Article 1, § 2).

b) Une déclaration, de portée générale, par laquelle les puissances coloniales acceptent plusieurs obligations à l'égard de leurs colonies et des autres territoires non autonomes qui dépendent d'elles ; elles acceptent notamment et surtout de conduire les populations de ces territoires jusqu'au point où elles pourront administrer elles-mêmes (chapitre XI) ;

c) Un régime de tutelle applicable aux anciens territoires sous mandat, aux territoires pouvant être détachés des Etats vaincus et à ceux qui seraient volontairement placés sous tutelle internationale par les Etats responsables de leur administration ; ce régime strictement contrôlé par l'O.N.U. (Conseil de tutelle et Assemblée Générale) a pour but de favoriser l'évolution progressive des populations vers la capacité de s'administrer elles-mêmes à l'indépendance (chapitre XIII).

Au cours des années qui suivent la signature de la charte, l'U.R.S.S. accorde une agissante sympathie aux mouvements nationalistes qui se développent en Asie et en Afrique. Parallèlement, cette grande puissance s'efforce de doter l'O.N.U. de moyens de contrôle de plus en plus efficaces sur l'action des puissances colonisatrices.

En Asie et en Afrique, une action concertée s'établit entre de nombreux pays dans le but de hâter l'émancipation politique, économique et culturelle des deux continents. Cette action traduit un incontestable éveil de la conscience politique de ces pays. Elle se manifeste et se coordonne à l'occasion de la première conférence qui a eu un profond retentissement :

La Conférence afro-asiatique de Bandoeng (18-24 avril 1955) a réuni 29 pays. Ces pays parviennent à un accord général à l'égard du problème colonial ... la conférence condamne le colonialisme dans toutes ses manifestations (ceci vise le colonialisme sous toutes ses formes), apporte son appui à la cause de liberté et d'indépendance de tous les peuples encore colonisés (spécialement les peuples d'Afrique du Nord) et fait appel aux puissances coloniales pour qu'elles libèrent ceux-ci ; elles formulent le principe d'une coopération économique et culturelle entre l'Afrique et l'Asie. Ces mesures de solidarité internationales sont venues accélérer la lutte acharnée de nos peuples du continent. Ainsi, à partir de 1958, l'évolution, telle que nous allons l'aborder, aura marqué un tournant décisif dans l'histoire politique de l'Afrique.

CARTE POLITIQUE DE L'AFRIQUE DE 1958

CONSIDERATIONS SUR L'EVOLUTION RECENTE DE L'HISTOIRE POLITIQUE :

Des événements extrêmement grandioses ont lieu sur le continent Africain. Les anciennes colonies des puissances impérialistes rétablissent leur souveraineté nationale les unes après les autres. L'Unité Africaine s'est rétablie et s'est renforcée dans la lutte contre les envahisseurs impérialistes. Quatre importantes conférences des peuples d'Afrique se sont tenues au cours des dernières années.

La première conférence a eu lieu en décembre 1958 à Accra, capitale du Ghana. Elle fut d'une importance historique considérable. Elle figure non seulement dans l'histoire politique africaine, mais aussi dans les annales et l'encyclopédie de l'histoire mondiale, parce qu'elle fut une grande victoire morale et politique remportée par nos peuples sur les forces du mal, les colonialistes.

Durant des siècles, les barbares envahisseurs colonialistes ont, de la façon la plus éhontée, entretenu l'animosité entre les peuples africains. La maxime « divide et impera » (divise et règne) a été pour eux le fondement philosophique, doctrinale et idéologique du pacte colonial servant à asseoir leur domination. Reconstituons de mémoire, quelques dispositions du fameux pacte colonial qui a inspiré, depuis la conquête de l'Afrique à nos jours, l'action des colonialistes dans tous les domaines. Ce pacte cynique, qui a servi de bible aux missionnaires religieux et aux colons administrateurs, était ainsi conçu dans ses dispositions principales :

- « Ne pas laisser les colonisés mourir de faim, car ils se révolteraient,
- « Ne pas les engraisser non plus, car ils deviendraient orgueilleux et dangereux,
- « Eviter de favoriser une économie progressiste en contradiction avec nos objectifs économiques, qui conditionnent notre présence incontestable et incontestée. Donc, faire tout pour éviter qu'ils s'enrichissent,
- « Faire d'eux de petits commis, de petits fonctionnaires, de petits employés, afin que dans tous les secteurs et dans tous les domaines l'autorité reste entre nos mains,
- « Mais ne jamais les soumettre à un traitement uniforme, car ils se regrouperaient. Donc, les diviser sans cesse pour opposer.
- « Utiliser la police, la gendarmerie et l'armée chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Capituler momentanément devant leurs mouvements de mauvaise humeur, prendre des mesures apparemment justes, mais d'une sévérité exemplaire, qui les appellent à une plus grande modestie,
- « Multiplier, sans regarder aux dépenses, des voyages au cours desquels on obligera les membres du gouvernement et les notabilités à réitérer leur déclaration de fidélité à la France. A cette occasion et pendant les jours de fête, organiser de grandes manifestations au cours desquelles la masse entendra gratuitement la fanfare et verra défiler nos soldats et notre appareil militaire qui les intimideront.
- « Avoir soin de les évangéliser jusqu'à la moelle des os afin de s'assurer de leur docilité,
- « Nos missionnaires restent les sûrs chiens de garde de notre présence. »

Ainsi entendues, les religions chrétiennes, dans les pays colonisés, ont remplacé la Bible évangélique par le Pacte Colonial idéologique. Les religions chrétiennes varient selon l'imagination des hommes, leurs conditions morales et leur conception générale du monde. Comme toutes les choses humaines, telles les forces coloniales auxquelles les religions chrétiennes d'implantation étrangère sont attachées, elles disparaîtront un jour, après un déclin plus ou moins long.

On peut ainsi lire dans le journal « La Croix » du 6 décembre 1956 : « Si la France et l'Occident doivent se retirer de l'Afrique, il faut que l'Eglise s'implante et se structure ». Aussi, dans l'Encyclique : « Rerum Ecclesiae », Pie XI avait précisé ; « Supposez que les indigènes d'Afrique,

parvenus à un certain degré de culture et ayant atteint une certaine maturité politique, veuillent, pour obtenir leur autonomie, chasser de leur territoire les fonctionnaires, les troupes et les missionnaires de la nation qui les commande et ne puissent y arriver qu'au moyen de la force, quelle ruine ne menacerait pas l'Eglise de ces régions... » On peut aussi citer un passage de Fénelon, homme politique, gouverneur de colonies, qui disait : « pour ma part, je ne veux pas donner d'instruction à nos nègres, car l'instruction entre leurs mains est une arme dangereuse pouvant les conduire à un certain raisonnement, et leur permettra de découvrir les injustices que nous commettons à leur égard ».

Former les auxiliaires de l'Administration coloniale, tel a été pendant trop longtemps, et précisément pendant 132 années d'exploitation de l'homme par l'homme, le programme de l'Administration coloniale en Algérie. Pour servir ce programme de colonisation, les envahisseurs barbares de notre continent ont mobilisé toutes leurs couches sociales pouvant asseoir leur autorité sur cette base idéologique qui est de : « diviser pour régner », et, selon ce que nous venons de voir, comme pour craindre l'avènement de ce qu'ont proclamé le politique FENELON et le religieux PIE XI, la colonisation a donc signifié l'étouffement de la culture, de la langue, le pillage des richesses, l'exploitation inhumaine du patrimoine national, l'oppression militaire, judiciaire et politique de ses enfants.

Le délégué de la France à la conférence de l'UNESCO qui s'est tenue le 21 décembre 1960 à Paris, a fait la citation suivante : « Malgré toutes ses bonnes qualités, un nègre serait constitué physiquement et moralement d'une autre façon qu'un blanc. Son cerveau est plus petit et tous les tests comparatifs démontrent que, les nègres sont des hommes moins intelligents que les Européens. Des rangs des nègres n'est sorti jusqu'à présent aucun savant, aucun homme d'Etat ou soldat digne d'être nommé... »

Ainsi, l'histoire de la colonisation de l'Afrique par les puissances impérialistes d'Europe est pleine de provocations, d'exemples d'utilisation de certains groupes de tribus pour opprimer d'autres groupes. Les savants au service de l'idéologie impérialiste déclarent non seulement qu'il y a des différences entre Blanc et Noir, mais aussi entre divers peuples du Continent Africain, et essaient, de cette manière, de justifier leur politique de domination et dite, quelques fois, d'assistance à l'aide d'une « théorie ». « A les entendre », affirmait le représentant de la Guinée, SI ALLO Abdoulaye à la Conférence des peuples d'Afrique qui s'est tenue à Tunis en 1960, « on dirait qu'un Yoruba du Dahomey est plus étroitement lié à Paris qu'à son frère du Lagos. On croirait qu'un Algérien est différent d'un Tunisien ou d'un Marocain. Un Africain du Bas- Congo serait Belge s'il habitait Léopoldville et Français, s'il résidait à Brazzaville, un Arabe de race blanche serait le pire ennemi de l'Africain Noir, etc. ».

Avant une période récente, l'histoire n'a pas révélé que les Africains de divers pays du continent s'étaient réunis pour discuter de leurs intérêts communs. Seuls, les représentants des puissances impérialistes colonisatrices se rencontraient dans les conférences internationales pour parler et décider, dans un esprit de lucre, du sort des peuples africains. Mais, voilà qu'en 1958 à Accra, les représentants de nos peuples, venus de tous les coins du continent, Arabes, Guinéens, Kamerunais, Ethiopiens, Ghanéens, Somaliens, Dahoméens, etc. se sont réunis. Ce fut la première rencontre panafricaine, qui devait dire « halte » à l'asservissement colonial, les Impérialistes hors d'Afrique, l'Afrique aux Africains ! Le mot d'ordre capital de la conférence a été ainsi formulé : « L'Afrique doit devenir indépendante avant que notre génération ne disparaisse ».

Ainsi, la conférence d'Accra a condamné l'impérialisme et le colonialisme et a tracé comme objectif la conquête de l'indépendance politique pour tous les peuples de notre continent. « Ce n'est qu'après la conquête du pouvoir politique, pouvoir réel obtenu par l'indépendance souveraine », disait à la conférence le Docteur N'KRUMAH, « que vous pourrez résoudre enfin les problèmes vexants dont souffre notre continent ».

La Conférence de Tunis (janvier 1960) : Après celle du Ghana, la deuxième conférence des Peuples Africains s'est tenue à Tunis en janvier 1960. L'année qui s'est écoulée entre les deux conférences a marqué une période d'accélération pour la lutte de libération nationale. Presque dès le lendemain de la Conférence d'Accra, le Peuple Congolais s'insurgeait contre la domination coloniale des envahisseurs barbares belges soutenus par la coalition impérialiste Franco-Anglo-Américaine, pour lutter et obtenir son indépendance. Malgré cet appui puissant, les autorités féodales belges s'avèrent incapables de maîtriser le puissant mouvement populaire. C'est ainsi que la Conférence de la Table Ronde qui s'est tenue à Bruxelles, capitale de la Belgique, à la veille de la Conférence de Tunis de 1960, fut contrainte de décider l'indépendance politique du Congo (1). La Conférence de Tunis adopta une résolution spéciale saluant le succès de la lutte anti-impérialiste du peuple congolais.

Au cours de cette même année, de très graves événements se produisent au Nyassaland, au Ruanda-Urundi et en Union Sud-Africaine, événements qui illustrèrent la ferme détermination des peuples Africains de se libérer du joug colonial. La lutte armée de l'héroïque Peuple Algérien contre les envahisseurs barbares colonialistes Français s'intensifiait dans le maquis et sur tout le territoire national.

La Conférence de Tunis élaborait un programme décidant une aide efficace au peuple Algérien martyr, qui menait une guerre légitime et au cours de laquelle des héros tels Didouche Mourad et tant d'autres patriotes sont tombés l'arme à la main. On ne parlera pas suffisamment de ceux des vivants qui ont tant souffert dans des prisons, des geôles, des camps de concentration et de torture.

Durant cette même période fut proclamée l'indépendance du Kamerun sous domination française (2). Ce ne devait cependant pas être la vraie indépendance à laquelle s'attendaient les meilleurs fils du peuple Kamerunais pour laquelle ils ont pris les armes et gagné le maquis en mai 1959. Cette lutte armée continue encore de plus belle au Kamerun. L'armée française, sous le commandement des mercenaires Brilland et de Bugeard, se trouve au Kamerun. (3) Les organisations nationales progressistes sont interdites et n'ont pas le droit de cité. Les combattants pour l'indépendance du Kamerun sont tués et d'autres persécutés. Le meurtre et l'assassinat de UM NYOBE et MOUMIE, héros de la Révolution Nationale tombés aux champs de bataille, constituent une illustration de la politique impérialiste et néo-colonialiste. Une telle indépendance pouvait et ne peut satisfaire la population du Kamerun. Aussi, la Conférence de Tunis ayant examiné la situation ainsi créée au Kamerun, exigea l'évacuation des troupes françaises, le rétablissement et le respect des libertés démocratiques. La France, au contraire, a renforcé son potentiel militaire au Kamerun et la lutte n'a fait que s'intensifier et continue à se développer à l'heure où nous parlons. (4)

Quant aux autres pays d'Afrique, au moment où se tenait la Conférence de Tunis, il était acquis que le Togo, la Somalie, le Nigéria obtiendraient leur indépendance dans le courant de 1960.

(1) Voir discours de Lumumba en annexes.

(2) La partie anglaise du Kamerun gardant toujours son statut colonial en 1960. Et ne s'en est dégageé formellement qu'en 1961, après avoir été divisée elle aussi ! D'où on peut dire qu'on se trouve, à l'heure actuelle, devant 3 Kamerun.

(3) Voir pacte en annexe.

(4) Voir quotidien « Alger Républicain » du 12 au 17 janvier 1964, parlant de 8 ans de guerre coloniale au Kamerun.

Dans les pays faisant partie de la communauté française, on parlait déjà en 1960 d'une révision du statut déterminé par la constitution de 1958 et l'octroi, aux pays membres de la communauté, du droit à « la souveraineté nationale ».

Tenant compte de tous ces événements marquants dans l'histoire politique du Continent Africain, la Conférence de Tunis exigea « l'indépendance immédiate et inconditionnée, pour tous les peuples d'Afrique, et l'évacuation de toutes les forces armées étrangères d'agression et d'asservissement disloquées en Afrique ».

Ainsi, en 1960, était appelée à entrer dans l'histoire mondiale comme « l'armée de l'Afrique ». Car, au cours de cette même année, dix sept pays d'Afrique recouvrèrent, à des degrés divers, l'indépendance politique dite « souveraineté internationale ». on comprend la nuance quant à l'exercice effectif de la souveraineté nationale dans tous les domaines : économique, par exemple.

Donc, des pays aussi importants que le Congo ou le Nigéria (1) obtinrent leur indépendance en 1960. Mais cette année en fut pas seulement une période de victoires, elle fut également une année de prise de conscience face à la suite des événements qui se succédaient. Cette prise de conscience devait se faire suffisamment sentir à la troisième conférence des peuples Africains au Caire (Egypte 1961).

La Conférence du Caire (Egypte, mars 1961) : en 1961, les tragiques événements devaient conduire les représentants des peuples d'Afrique à reconsidérer la situation politique. C'est ainsi que le délégué du Maroc à la Conférence devait déclarer que « ces événements servirent à déciller les yeux de certains rêveurs sentimentaux qui croient pouvoir composer avec l'impérialisme ou s'en remettre à sa générosité pour le règlement des problèmes coloniaux. Ils comprendront dorénavant que l'impérialisme, même sous le voile pudique de l'O.N.U. demeure l'ennemi à abattre, qu'il n'y a ni amitié, ni même neutralité entre un peuple dominé et les forces qui l'exploitent, sous quelques formes qu'elles se présentent ». Avant l'événement du Congo, ils étaient nombreux ceux qui croyaient sincèrement que l'Organisation des Nations Unies veillait à la sauvegarde de la paix et de l'indépendance nationale des peuples (2). Les événements du Congo ont montré que l'O.N.U. n'était pas à la mesure du rôle qu'on lui assignait. Le représentant de l'Algérie à la Conférence du Caire devait déclarer que : « L'Organisation des Nations Unies se trouvait maintenant au moins entre les mains des impérialistes qui en firent une machine de vote efficace employée contre toute cause juste et en premier lieu contre la liberté de l'Afrique ».

Bilan de la Conférence du Caire : Malgré le résultat de plus de 70% de territoires Africains devenus formellement indépendants au cours de 1960-1961, plus de 20 pays, d'une population de près de 65 millions d'habitants, restaient encore sous l'exploitation colonialiste.

Commençons par le cas du Kenya qui est la position stratégique de l'impérialisme anglais en Afrique Orientale. A l'opposé des colonies françaises de l'Afrique Occidentale, une population blanche s'est fixée au Kenya. C'est pourquoi les colonialistes disent du Kenya, « le pays de l'homme blanc ». Mais c'est encore une façon de prendre leurs désirs pour des réalités.

(1) le Congo a 14.000.000 d'habitants et le Nigéria 36.000.000. Ce sont les deux pays assez peuplés et relativement plus riches d'Afrique.

(2) Discours de M. Kapet de BANA lors de la 15^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. sur la question de la réunification du Kamerun.

La petite élite bourgeoise de la minorité européenne implantée au Kenya s'est arrogée le droit, contrôlé par le « Gouverneur » d'assurer la domination politique immédiate de l'impérialisme britannique sur la population africaine. C'est ainsi que, durant des années, les envahisseurs barbares colonialistes anglais ont tenté de créer, ou mieux, de fabriquer une fédération Est-Africaine qui comprendrait le Kenya, le Tanganyka, l'Ouganda, fédération qui serait entièrement entre les mains de la minorité bourgeoise de la population européenne implantée au Kenya. La farouche détermination des peuples du Tanganyka et de l'Ouganda dans leur lutte contre les envahisseurs impérialistes anglais a fait échouer ce plan fédéral d'encadrement politique et de pillage. Cependant, les colonialistes anglais n'ont pas reculé pour autant, et ont mis en place, au Kenya, une base militaire de l'O.T.A.N. au service de la politique britannique.

La répression armée mémorable du mouvement populaire de libération du Kenya en 1952-1956 a laissé une page on ne peut plus cynique dans l'histoire de la politique coloniale anglaise de l'Afrique.

Les autorités impérialistes anglaises ont longtemps tenté d'expliquer leur entêtement par la sollicitude dont elles font preuve pour les colons, leurs ressortissants installés au Kenya. Cependant, si on ne peut nier la responsabilité qui incombe au gouvernement anglais concernant ses citoyens émigrés, on ne peut parallèlement pas nier non plus que la restauration de la souveraineté des peuples africains mettra fin à cette situation privilégiée des colons européens .

Pour sortir de cette situation, les organisations nationales du Kenya ont proposé, à maintes reprises, que la seule solution humaine raisonnable était de mettre fin à la discrimination et donner aux africains et aux colons européens les mêmes droits politiques et économiques. Les organisations nationales ont également souvent réaffirmé qu'elles n'ont pas l'intention de mener une politique de discrimination à l'égard de la minorité européenne, une fois l'indépendance nationale requise.

En rejetant ces justes propositions des organisations nationales du Kenya, les impérialistes anglais n'ont fait qu'embrouiller la solution du problème relatif au sort des colons européens. Ils ont ainsi prouvé que leurs seuls désirs sont de conserver aux monopoles la licence d'exploiter les peuples africains et de s'enrichir, maintenant des positions stratégiques militaires dans notre continent.

Il en était de même pour la situation en Algérie où les envahisseurs barbares colonialistes français ont perpétué la guerre d'extermination sous prétexte de protéger les intérêts des colons français émigrés et fixés au pays. Quelle qu'ait été la durée de la guerre, il n'y avait et il n'y a eu qu'une solution possible : le pays doit être administré par les algériens, les colons français devant, ou bien quitter l'Algérie, ou bien y rester en jouissant des mêmes droits et possibilités que la population algérienne. Il pouvait avoir d'autre issue, et la prolongation de la guerre n'a fait que compliquer et retarder cette solution d'ailleurs gracieusement voulue par le peuple algérien martyr.

La Rhodésie du Sud fut aussi transformée par les envahisseurs barbares impérialistes anglais en une colonie d'Européens émigrés. En 1923, elle fut dotée d'un statut de « colonie autonome » et l'administration politique directe de la population africaine fut transmise aux Européens, constituant la minorité bourgeoise résidant dans le pays. Cette minorité d'impérialistes a longtemps tenté d'étendre sa domination sur d'autres colonies anglaises voisines, la Rhodésie du Nord et le Nyassaland. En 1953, le gouvernement impérialiste de la Grande Bretagne, foulant aux pieds les aspirations des populations africaines, décida de créer, ou mieux, de fabriquer une fédération composée de la Rhodésie et du Nyassaland.

Par ces procédés cyniquement manœuvriers, le gouvernement impérialiste anglais nourrissait l'espoir de consolider sa domination et de structurer au centre du continent africain une place forte du colonialisme.

Le sort réservé à ce plan criminel est le même que celui rappelé plus haut concernant le Kenya et l'Algérie.

Le cas de l'Afrique du Sud (République Sud-Africaine) : la situation y est très tendue. Il faut retenir tout d'abord que ce n'est pas une colonie mais un Etat souverain, qui était jusqu'à ces derniers temps un dominion du commonwealth britannique. La République Sud-Africaine est un Etat créé par des colons européens qui ont eu recours à la violence et aux guerres sur le territoire de peuples africains n'ayant jamais consenti à la création de cet Etat, mais ayant, par contre, lutté avec acharnement contre la colonisation européenne. Les Africains, qui représentent les $\frac{3}{4}$ de la population, ne veulent pas chasser la population européenne. Ils se bornent à demander le rétablissement des droits politiques et économiques égaux à ceux dont jouit la minorité européenne.

L'opinion mondiale soutient ces revendications légitimes, mais le gouvernement et les forces réactionnaires de la République Sud-Africaine continuent d'opprimer atrocement la population africaine. Mais la colère populaire ne saurait être longtemps retenue par la répression policière, quelque cruelle qu'elle puisse être.

Le sort des Colonies Portugaises d'Angola, du Mozambique, de Guinée et du Kabinda :

Ces pays africains restent jusqu'à présent un des plus sombres tableaux de l'histoire politique de la colonisation de l'Afrique. Ces pays ne sont pas officiellement considérés comme colonies. La constitution portugaise du grand fasciste Salazar les proclame « Provinces d'Outre-Mer » du Portugal. Les peuples d'Angola, de Mozambique et de Guinée sont en train de lutter avec abnégation contre cette dictature de domination fasciste. On sait l'aide concrète et l'attention particulière que le généreux peuple algérien martyr porte aux peuples frères d'Afrique en lutte pour leur liberté. Le Président Ben Bella a joué, dans ce sens, à la Conférence d'Addis Abéba de mai 1963 un rôle, que l'histoire politique africaine et mondiale inscrit en lettres d'or. Ainsi, le Président Ben Bella avait solennellement proclamé : « ...il est de mon devoir, au nom du peuple Algérien, au nom d'un million cinq cent mille martyrs tombés aux champs d'honneur, de déclarer que la charte de l'unité africaine restera lettre morte si nous ne donnions pas en Angola, en Afrique du Sud et au Mozambique, l'appui inconditionnel que ces peuples encore sous le joug colonialiste sont en droit d'attendre de nous ».

Ainsi, à l'époque où le système colonial se désintègre, à l'époque où un mouvement populaire puissant se développe à travers tout le continent africain, la domination impérialiste ne saurait durer.

En 1960, les pays Afro-Asiatiques firent adopter par l'Assemblée Générale des Nations Unies le texte suivant, relatif à la décolonisation de l'Afrique. (1)

« L'Assemblée Générale », est-il dit dans la déclaration, « proclame solennellement la nécessité de mettre une fin immédiate et inconditionnée au colonialisme sous toutes ses formes et aspects et déclare dans ce but que :

(1) les puissances impérialistes françaises, anglaises, portugaises, américaines notamment, ont voté contre ce texte, et on comprend pourquoi !

1. L'oppression des peuples sous le joug et la domination étrangère, leur exploitation, sont contraires aux droits fondamentaux de l'homme, sont en contradiction avec la charte de l'O.N.U. et font obstacle au développement de la coopération et à l'établissement de la paix universelle.
2. Tous les peuples ont droit à l'autodétermination ; en raison de ce droit, ils établissent eux-mêmes librement leur statut politique et assument leur développement économique, social et culturel.
3. Une formation politique, économique et sociale insuffisante, ainsi que le manque d'instruction ne doivent pas être utilisées comme prétexte pour retarder l'octroi de l'indépendance.
4. Toutes les actions armées ou répressions contre les peuples dépendants quelque soit leur caractère, doivent être cessées, afin de donner la possibilité à ces peuples, dans les conditions de paix et de liberté, de jouir de leur droit à l'indépendance, tandis que l'intégrité territoriale des territoires nationaux doit être respectée.
5. Dans les territoires sous mandat et qui ne s'administrent pas encore eux-mêmes, des mesures doivent être prises dans l'immédiat pour transmettre le pouvoir aux peuples de ces territoires selon leur volonté librement exprimée, sans aucune condition ou amendement, quelle que soit leur race, leur religion ou la couleur de leur peau, afin qu'ils aient la possibilité de jouir de l'indépendance et de la liberté complètes.
6. Toute tentative visant à saper l'Unité Nationale ou l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts de la charte de l'O.N.U.
7. Tous les Etats doivent suivre et respecter sans réserves et avec rigueur les principes de la charte des Nations Unies, de la déclaration universelle des droits de l'Homme et de la présente déclaration sur des bases d'égalité, de non-ingérence dans les affaires intérieures de tous les Etats, du respect des droits souverains de tous les peuples et l'intégrité territoriale des autres Etats.

Ainsi conçue, l'adoption, par l'Assemblée Générale des Nations Unies, de cette déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux peuples colonisés représente un événement grandiose marquant une très grande victoire de toutes les forces progressistes du monde. Cependant, l'adoption de la déclaration ne signifiait nullement liquidation du colonialisme. Le but consistait dès lors à forcer les puissances colonialistes à appliquer la décision de l'Assemblée Générale. Ces puissances n'ont pas cessé de saboter cette décision, cherchant toutes sortes d'attermoiements. Les peuples colonisés sont donc contraints à soutenir une lutte encore plus pénible contre la résistance des colonialistes.

Mais, quoiqu'il en soit, la liquidation définitive de la domination colonialiste sur nos peuples s'achèvera. Les peuples feront tout pour rayer de la carte politique du continent africain des noms comme Guinée Espagnole ou portugaise, Somalie Française. Mais, la fin du colonialisme sera-t-elle ainsi proclamée ? Nous devons rappeler la déclaration significative faite par le chef de la délégation guinéenne Ismaël TOURE lors de la XIIIème session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1959 (1). « Les puissances colonialistes tentent de nous exploiter comme naguère et font mine, en même temps, de satisfaire les exigences d'indépendance formulées par les peuples colonisés ». Le chef de la délégation guinéenne disait encore que « les impérialistes veulent donner aux pays africains une indépendance fictive, une indépendance contrôlée, une indépendance donnée en cadeau ou octroyée ».

(1) United Nations General Assembly. Thirteenth session. New-York, 13.3.59.

C'est pourquoi, on ne saurait fermer les yeux sur le fait que certains pays africains qui ont reçu le statut d'Etats indépendants se trouvent sous une forte influence politique des anciennes métropoles. Après la conquête de l'indépendance, tous les jeunes Etats doivent renforcer leur souveraineté nationale, faire de l'indépendance juridique formelle une indépendance réelle. C'est la conquête de l'indépendance économique qui est appelée à jouer, en cela, un rôle décisif.

Donc, il faut attacher une importance particulière au fait que des liens étroits existent entre indépendance politique réelle et indépendance économique. « Il est clair, disait en avril 1962, le Président SEKOU TOURE à la conférence nationale de planification économique du parti démocratique de Guinée, que l'indépendance politique qui n'aurait pas pour conséquence une totale libération économique serait un leurre ». (1) Cette idée fut reprise avec plus de concision dans la résolution sur les problèmes économiques adoptés par la deuxième conférence de solidarité des peuples Afro-Asiatiques tenue en avril 1960 à Conakry.

La conférence proclame aussi que l'indépendance n'est complète que dans la mesure où nous abolirons l'inégalité économique et que nous installerons notre économie sur des bases saines.

Seule, une indépendance économique permettra à nos pays de résister avec succès aux intrigues impérialistes. L'indépendance économique permet une protection réelle contre tout chantage économique et ses corollaires et consolide notre souveraineté politique...

En conséquence, la conférence déclare que la lutte pour une indépendance économique complète constitue aujourd'hui la tâche primordiale des pays d'Afrique et d'Asie qui ont retrouvé leur indépendance politique. (1)

L'influence économique du système économique colonial comme cause de grandes difficultés pour la conquête de l'indépendance économique des pays colonisés.

Il est difficile, pour des pays colonisés, de conquérir l'indépendance économique. Car, le développement de l'économie des colonies est déterminé par les besoins de l'économie des métropoles. Les colonies sont astreintes à livrer des matières premières pour l'industrie des métropoles et à acheter leurs produits finis. Nos jeunes Etats ont donc reçu en héritage du colonialisme une économie non seulement arriérée mais faussée. L'industrie, sauf l'industrie minière, n'est pas développée. On ne saurait parler sérieusement du développement industriel d'un pays qui ne possède que quelques fabriques d'eau gazeuse. Même l'industrie d'extraction est extrêmement faible dans la plupart des pays du continent africain. La plus grande partie de la population est employée dans l'agriculture qui est arriérée et peu productive. Dans de nombreux pays, l'agriculture s'est spécialisée dans la production d'un ou deux produits destinés à l'exportation pour le besoin uniquement de la consommation de la Métropole et de son commerce international. En citant quelques exemples, on constate que l'Algérie s'est spécialisée dans la production de la vigne, le Tchad dans celle du coton, le Ghana dans la production de cacao, le Kamerun dans celle du café, la Guinée dans celle de la banane...

Dès lors, on constate que le régime colonial signifie pillage des pays coloniaux, exportation non-compensée d'une grande partie des richesses nationales. De ce fait, la conquête de l'indépendance politique ne peut modifier radicalement et d'emblée cette triste situation. L'industrie minière, les plantations, la flotte marchande restent encore sous le contrôle des monopoles étrangers. Les énormes bénéfices que ces compagnies de pillage continuent de tirer des Etats Africains, sans compensation équivalente, témoignent que le vol existant lors du régime colonial n'a pas cessé.

(1) Deuxième conférence de solidarité des peuples afro-asiatiques, Conakry, avril 1960, page 79.

La nationalisation des entreprises appartenant aux compagnies est seule susceptible de mettre fin à ce pillage. Celle du Canal de Suez en Egypte, des terres et des usines des colons en Algérie en sont de bons exemples.

La revendication préconisant la nationalisation des compagnies étrangères en Afrique est devenue de plus en plus populaire. Il s'agit cependant d'une opération complexe, mais possible et absolument nécessaire ! Il n'y a aucun doute que les Etats africains suivront l'exemple de l'Egypte, de l'Algérie et de Cuba, ce vieux Cuba de l'Amérique Latine !

Depuis ces derniers temps, les gouvernements de certains Etats africains ont commencé déjà à prendre d'heureuses initiatives, tendant à limiter les appétits démesurés des monopoles étrangers dans leurs territoires en établissant, comme c'est le cas actuellement en Algérie indépendante, un contrôle d'Etat sur le commerce extérieur et les opérations d'échange. Des mesures de ce genre ont été prises par la République de Guinée. Le Ghana a commencé à bâtir sa propre marine marchande...

Avec la consolidation de leur souveraineté nationale, les Etats africains trouveront ainsi les moyens efficaces de se protéger du pillage impérialiste. Mais, jusqu'à l'heure actuelle, la survivance du colonialisme entrave dangereusement les possibilités de développement économique des pays indépendants d'Afrique. Parmi les problèmes très nombreux que nous allons voir et qui découlent de la survivance du colonialisme, il y a d'abord la question plus dangereuse des frontières artificielles héritées de la colonisation.

Le problème des frontières comme l'une des séquelles les plus dangereuses de la colonisation de l'Afrique :

Le morcellement de l'Afrique par les envahisseurs barbares colonialistes d'Europe fut criminel : les fauves aventuriers impérialistes voulant chacun s'emparer d'une meilleure parcelle de notre continent, amputant brutalement des territoires, sans tenir compte des intérêts des peuples ni de l'unité des familles sur le plan ethnique. On pourrait citer des exemples monstrueux de cette amputation en rappelant les grandes lignes des traités conclus entre les envahisseurs voraces, où les frontières étaient tracées en suivant le réseau des méridiens et des parallèles. Comme nous avons vu, ces frontières ont partagé entre les divers Etats envahisseurs non seulement des territoires et des peuples entiers, mais des tribus et même des villages. Nous pourrions encore citer des exemples concrets : le cours moyen du Nil et des vastes régions à l'est de ce fleuve égyptien sont peuplés de nombreuses tribus (Shillouk, Dinka, Nuer, Turkana, Massai, etc.) qui constituent, du point de vue linguistique, un seul groupe, « les tribus du Nil » ou « Nilotes ». Car toutes les langues nilotes se ressemblent d'après les chercheurs en langues africaines, par leur vocabulaire, leur structure grammaticale, les langues Dinka, Shillouk, Nuer étant très proches. On constate dès lors qu'au lieu du morcellement impérialiste de cette portion du continent, il n'était pas exclu que des conditions aussi favorables contribuent plutôt à ce que les peuples parlant ces mêmes langues puissent former une seule nation en Afrique. Or, ce partage colonialiste du continent, a fait que ces peuples se soient trouvés répartis entre quatre colonies : le Soudan Oriental ou Anglo-Egyptien (devenu maintenant la République du Soudan), l'Ouganda, le Kenya, le Congo dit Belge (devenu maintenant la République du Congo). Certaines tribus Nilotes peuplent aussi les régions sud-ouest de l'Ethiopie.

Les pays situés à l'ouest des Nilotes sont occupés par les Azandés. Avant le partage colonialiste de l'Afrique, les tribus Azandés formaient une Union ayant son Chef Suprême, mais le partage impérialiste répartit leur territoire ethnique entre les colonialistes anglais (Soudan Oriental),

les colonialistes belges (Congo), et les colonialistes français (Oubangui Tchari, devenu maintenant la République Centrafricaine).

Sous le triste manteau de « mission civilisatrice » dont se couvrent depuis toujours les impérialistes, les envahisseurs barbares colonialistes Franco-Anglo-Belge entreprirent, dans leurs propres intérêts, de scolariser une partie de nos populations locales. Ce qui fit que les Azandés de l'Oubangui Tchari et du Congo Belge se voyaient enseigner le Français, tandis que les Azandés du Soudan Oriental apprenaient l'Anglais. Tout cet apprentissage de l'Anglais et du Français était destiné non pas à former des philosophes ou des savants africains mais à dresser, selon le pacte colonial, de petits commis et de petits employés... au service de l'Administration coloniale.

Puisque, d'après les paroles du délégué français, que nous avons citées plus haut, devant l'Assemblée de l'U.N.E.S.C.O. en 1960, « il n'est jamais sorti des rangs des africains aucun homme d'Etat, aucun savant, aucun soldat digne d'être nommé... » Cette petite formation de base devait simplement contraindre les Africains de penser, de parler en Anglais et en Français. Il faut aussi souligner la cruauté particulière qui menace l'Afrique dans son âme, c'est que le développement de la langue maternelle et de la culture nationale, n'était nullement encouragé par les colonialistes, qui n'avaient d'ailleurs aucun intérêt à le faire, car, selon le discours de Brazzaville du général DE GAULLE : « les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire ; la constitution, même lointaine, de self-governments dans les colonies est à écarter ». Toute cette politique de balkanisation et de gouvernement de l'Afrique par les influences des idéologies étrangères n'a fait que compliquer à l'extrême le développement national et continental des peuples africains.

Ainsi, le littoral occidental de l'Afrique, plus localement les territoires du Ghana et du Togo, aujourd'hui indépendants, est habité par les peuples EWE. Avant la colonisation européenne, les EWE formaient le peuple le plus évolué de cette partie tropicale de l'Afrique. Mais, vers la fin du XIXème siècle, ces peuples furent brutalement divisés en trois colonies : une partie du Togo prise par les envahisseurs barbares colonialistes français, et une partie prise par les impérialistes anglais, en même temps que la Côte d'Or.

Encore plus pénible fut le sort réservé au vaillant peuple du Kamerun. (1) Avant la première guerre mondiale, le territoire du Kamerun était occupé par les envahisseurs barbares colonialistes allemands. Puis, avec la caution de la S.D.N. et de l'O.N.U., les envahisseurs barbares français et anglais se le partagèrent. Ce partage odieux n'a nullement tenu compte du fait que les habitants de Victoria, de Tioko, de Bonéa, etc. au Kamerun dit britannique appartiennent à la même tribu que les Kamerunais de Wouri (Douala) dans la zone orientale sous occupation française. C'est donc dire qu'en envahissant le Kamerun et en se le partageant, les colonialistes Franco-Anglais n'ont pas tenu compte de l'influence nocive qu'aurait ce partage sur les populations locales, car des liens tribaux et familiaux furent ainsi brisés par ce morcellement inhumain.

Mais la lutte acharnée que le peuple Kamerunais livre depuis bientôt 9 ans à l'impérialisme français et anglais pour la réunification du pays et au cours de laquelle beaucoup de ses fils sont déjà tombés aux champs d'honneur, à l'exemple de UM NYOBE et du Docteur MOUMIE continue.

(1) Voir l'intervention de M. KAPET DE BANA à la tribune de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. à New-York. 15^{ème} session, avril 1961.

On pourrait multiplier infiniment ces exemples, car la non-coïncidence de frontières politiques et ethniques existe dans presque toutes les colonies Africaines. C'est une cause génératrice des luttes (voir conflit algéro-marocain). Cet exemple illustre on ne peut plus gravement le fait qu'un problème urgent se pose dans le domaine des relations nationales devant les peuples africains : comment se défaire de l'influence nocive qu'exerce, sur les relations entre Etats, la non-coïncidence des frontières ethniques avec les frontières politiques, héritées de la colonisation ? Ce problème a déjà suscité des tensions entre le Ghana et le Togo, entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, entre le Kamerun et le Nigéria, entre l'Ethiopie et la Somalie, et ce sera une réaction en chaîne dans l'avenir pour d'autres pays d'Afrique. On sait que cette question, qui engendre tant de complications dans les relations entre Etats, préoccupe sérieusement les peuples africains.

Rappelons qu'un comité spécial fut formé par la conférence des peuples d'Afrique d'Accra pour examiner ce problème. La conférence adopta une résolution intitulée : « Frontières et Fédérations », qui condamnait « les frontières artificielles créées par les puissances impérialistes pour diviser les peuples africains, surtout les frontières séparant des territoires peuplés par tel ou tel groupe ethnique et divisant des populations ayant une origine commune ». La conférence admettait que : « Ces frontières sont nocives aux Africains et qu'elles doivent donc être liquidées ou revues », que ces frontières « ne sont pas naturelles et que leur maintien ne mène pas à la paix ».

Pour tenter de résoudre ce grave problème, la conférence préconisa de créer des fédérations régionales d'Etats, fédérations « basées sur la proximité géographique, l'inter-dépendance économique, la communauté de langage et de culture ». Ainsi, la conférence a recommandé que « de telles fédérations doivent être créées seulement par des Etats indépendants administrés par les Africains ; que chaque Etat décide lui-même de son adhésion à tel ou tel groupe en organisant un référendum avec la participation de toute la population majeure ».

La conférence a noté également que « l'objectif final du mouvement pour l'unification des Etats Africains doit être la création de l'Union des Etats Africains, ou mieux, des Etats Unis d'Afrique ». Le mot d'ordre d'Etats Unis d'Afrique fut lancé pour la première fois par Peter Abrahams au Vème congrès panafricain. La première mesure de concrétisation de cette proclamation fut prise par les Républiques du Ghana et de la Guinée, qui conclurent une union en 1958. Ainsi, la constitution de la République de Guinée déclare, en effet, « que l'Etat soutient sans réserve toute politique tendant à la création des Etats Unis d'Afrique ». Et l'article 34 de la constitution de préciser que « la République peut conclure avec tout Etat Africain les accords d'association ou de communauté comprenant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'Unité Africaine ».

Aussi, la constitution républicaine du Ghana, adoptée en 1960, exprime également cette volonté. Le projet de la constitution déclarait : « nous aidons aujourd'hui par notre comportement le développement ultérieur de l'Union des Etats Africains ». Le Parlement de la République du Ghana se voit, en effet, doté par l'article 2 de la constitution du droit de « renoncer partiellement ou intégralement à la souveraineté du Ghana » si cela peut contribuer à la formation de l'Union des Etats Africains.

Un aide-mémoire du gouvernement de la République du Ghana sur la constitution expose que la constitution « offre aux peuples qui se trouvent actuellement en dehors du Ghana, mais qui, de par leur race, leur famille et leur histoire, sont liés au peuple du Ghana », la possibilité de s'unir avec eux en un seul Etat Uni. (1)

(1) Draft – Constitution of Ghana, Governments proposals for a republican constitution, Accra, 1960, Page 5.

En suivant le fil des événements, on constate que l'idée de la fusion des Etats Africains en un seul Etat fédéré ou de la formation d'une autre Union d'Etats est surtout populaire dans les Etats Africains qui ont été ou qui restent sous la domination des envahisseurs barbares colonialistes anglais. Elle était moins répandue, jusqu'à ces derniers temps, ce que nous verrons à propos de la conférence d'Addis- Abéba en 1963, dans les pays qui faisaient partie de la communauté française. Il y a dans ces pays des éléments féodaux que l'ordre colonial a porté au pouvoir, et qui préfèrent l'Union avec la France à l'Union avec les autres Etats Africains. La première conférence des peuples d'Afrique ayant eu à examiner la question d'Union avec les Anciennes Métropoles n'avait fait que condamner une telle opportunité. Un représentant du Nigéria, M.A. Fashani, avait déclaré à la conférence : « je ne sais pas comment nous pourrions adhérer au Commonwealth britannique ou à d'autres puissances colonialistes qui considèrent les Africains comme une main d'œuvre bon marché et rien de plus. Le Nigéria doit faire partie intégrante d'une unique force seulement : de la force puissante du nationalisme panafricain ! ».

Dans le même ordre d'idées, le représentant du congrès national africain déclara que « les Etats Africains n'ont pas le droit moral d'être membres du Commonwealth britannique, étant donné que les Etats membres mènent une politique de discrimination raciale envers les peuples Africains ». Les délégués du Parti Africain de l'Indépendance du Sénégal ont baptisé la communauté française de forme du néo-colonialisme et ont appelé à la formation d'une Union des Etats Africains.

En mai 1959, furent mis au point « les principes fondamentaux de l'Union des Etats Africains Indépendants ». Ces principes ont été publiés, signés par Kwamé NKRUMAH, Président de la République du Ghana et Sékou TOURE, Président de la République de Guinée. Le texte de ces « principes fondamentaux » est ainsi libellé :

1. Les citoyens des Etats ou Fédérations membres de l'Union auront, outre leur citoyenneté propre, la citoyenneté de l'Union ;
1. Les chefs d'Etats membres de l'Union détermineront une politique commune en ce qui concerne la défense. Chaque Etat aura son armée ;
2. Les Etats ou Fédérations auront leur représentation diplomatique à l'étranger, mais chaque membre de l'Union peut confier à n'importe quel autre Etat membre la représentation de ses intérêts dans certains pays ;
3. Un Conseil Economique de l'Union et une banque d'émission commune, nommée Union Bank,
Seront fondés. (1)

Plus tard, une rencontre eut lieu entre les Présidents NKRUMAH du Ghana, Sékou TOURE de Guinée et TUBMAN du Libéria pour élaborer d'autres principes dits : « Principes de la Communauté des Etats Africains ».

Toutefois, ces derniers principes, à la différence des premiers, ne mentionnent ni la citoyenneté commune, ni le principe de la politique commune dans les problèmes de la défense. Ils précisent, au contraire, qu'un « membre de la communauté ne doit s'immiscer dans la politique extérieure des autres membres de l'Union ». Les principes ne font également pas état de la formation d'une banque commune d'émission. Ils citent le conseil économique au même titre que le conseil culturel et de recherches scientifiques. « L'aide aux autres territoires d'Afrique qui sont soumis à la domination afin d'accélérer la liquidation de ce statut dépendant » est préconisée.

(1) « West Africa », 9 mai 1959.

Ainsi, on peut constater que la différence entre les « Principes fondamentaux de l'Union des Etats Africains Indépendants » et les « Principes de la Communauté des Etats Africains » remettent en cause la nature de la communauté. Car on ignore s'il s'agit simplement d'une union qui s'occupera plus ou moins de défense commune, de l'unité économique, d'une association d'Etats n'ayant pas d'obligations mutuelles concrètes, à l'exception de l'aide qu'ils accordent aux peuples des pays dépendants pour la liquidation du statut colonial. Dans ce dernier cas, on peut se demander ce que deviendrait cette association après l'obtention de l'indépendance nationale dans tous les pays d'Afrique.

Les obstacles politiques à la réalisation de l'Unité Africaine :

Il n'est pas douteux que l'Afrique rétablira effectivement son unité, mais des obstacles sérieux se dressent actuellement sur la voie vers ce rétablissement.

1. Le principal obstacle est que certains Etats Africains font partie de la communauté française ou du Commonwealth britannique ou sont liés par des obligations à des puissances colonialistes rivales. Ils sont répartis entre les grandes zones monétaires capitalistes : zone Franc, zone Sterling, zone Dollar. Donc, il est évident que la formation d'une union doit être précédée par la conquête de notre indépendance non seulement politique, mais aussi économique, bien que la formation de l'Union soit d'un autre côté susceptible d'accélérer la disparition de cette survivance du colonialisme.
2. Le manque total de liens économiques entre les Etats Africains aura été l'une des plus graves conséquences de la domination coloniale exercée par les envahisseurs barbares impérialistes Franco-Anglais, chaque colonie est liée presque uniquement à sa métropole. La production d'une colonie ne dépendait aucunement de la colonie voisine. Ces facteurs régissent jusqu'à présent les rapports entre tous les pays africains qui ont conquis leur indépendance politique.

Ainsi, cette circonstance n'est certainement pas un obstacle fondamental à la restauration de l'Union des Etats Africains, mais elle n'y contribue pas, car elle ne crée pas de prémisses économiques favorables à l'Union. L'unification aurait pu contribuer à favoriser les liens économiques entre Etats Africains.

Un autre obstacle souvent cité à la restauration de l'Union des Etats Africains, c'est les différences de cultures engendrées par la domination coloniale : les peuples des anciennes colonies françaises ont assimilé, affirme-t-on, la langue et la culture françaises, les peuples et les anciennes colonies britanniques, la langue et la culture anglaises, etc. C'est, par exemple, à ces arguments insolites (1) qu'ont eu recours les colonialistes, adversaires de l'union des deux parties au Kamerun, partie occidentale (sous tutelle anglaise) et partie orientale (sous tutelle française). Nous réaffirmons donc que cet argument ne peut être pris au sérieux, car la majorité absolue des Africains ne sait ni lire ni écrire, que ce soit en Anglais ou en Français, alors que tous parlent leur langue maternelle. Donc, l'influence culturelle des envahisseurs barbares colonialistes français et anglais ne s'est étendue qu'à une partie insignifiante de la population urbaine. Les masses de nos peuples du continent ont préservé leur valeur culturelle française ou anglaise. Notre foi et notre détermination doivent être inébranlables dans la restauration de l'unité et la réhabilitation de la culture africaines.

(1) Voir l'intervention de Monsieur Kapet de BANA à la tribune de la 15^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'O.N.U., avril 1961.

La conférence d'Accra a proclamé, à juste titre, que, faute d'unité, les peuples africains peuvent, même après avoir conquis l'indépendance, être victimes des intrigues impérialistes et de la renaissance du colonialisme.

Depuis 1959, les tentatives de restauration de l'union entre les Etats indépendants d'Afrique étaient devenues de plus en plus populaires. C'est ainsi que la fédération du Mali, composée des deux Etats membres de la communauté française, le Sénégal et le Soudan, fut formée. Pourtant, en 1960, cette fédération se disloqua à cause des menées des envahisseurs barbares colonialistes français, et le Soudan, République du Mali adhéra à l'Union Ghana-Guinée. Trois pays d'Afrique équatoriale, la République du Tchad, la République du Congo et la République Centrafricaine ont fondé, en 1960, une certaine forme d'Union. Quatre Etats d'Afrique occidentale, membres de la communauté française, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger ont créé un « Conseil de l'Entente ». En 1961, tous les pays qui avaient été dans le passé des colonies françaises, à l'exception de la Guinée et du Mali, ont formé « l'Union Africaine et Malgache ». Il faut signaler également des pays de la « Charte de Casablanca », l'Algérie, la R.A.U., le Maroc, la Guinée, le Mali, le Ghana. Aussi, il y a longtemps qu'a été préconisée la restauration de l'unité des Etats du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie).

En mai 1960, Julius Nyerere, au nom de l'Union Nationale Africaine du Tanganyka, et Hasting Banda au nom du « Congrès National Malawi du Nyassaland » ont signé une déclaration commune formant le projet d'une Fédération d'Afrique Orientale et Centrale.

Cependant, malgré le caractère progressiste à des degrés divers et la relative popularité de l'idée de la création de fédérations régionales, la réalisation de cette aspiration rencontre, comme nous l'avons souligné, des obstacles sérieux. Les envahisseurs barbares colonialistes français et anglais se sont toujours employés à compromettre la formation de toute fédération qui ne répondait pas à leur goût, l'exemple de la dislocation de la fédération du Mali (Union Sénégal-Soudan) sous l'influence des menées colonialistes françaises illustre cette politique impérialiste opposée à l'unité africaine. Ainsi, les envahisseurs barbares colonialistes ont intérêt à n'avoir affaire qu'à des Etats petits, par conséquence, faibles.

Dans les Etats Africains eux-mêmes, il existe des forces non-patriotiques purement locales qui préfèrent servir les intérêts régionaux plutôt que ceux des peuples. Ainsi, consciemment ou non, ces forces rétrogrades font le jeu des ennemis de l'unité chère aux peuples, en aidant ces exploiters à maintenir le démembrement imposé à l'Afrique.

L'obstacle fondamental à la restauration de l'unité est que beaucoup de territoires africains ne sont pas encore indépendants. C'est pourquoi, l'un des objectifs fondamentaux reste la conquête de l'indépendance politique. Devant ce problème, la position la plus historique, parce que suivie de mesures concrètes dans l'histoire politique du continent, aura été celle prise par l'Algérie à la Conférence d'Addis-Abéba de 1963 (1), conférence qui a jeté d'une façon exceptionnelle les véritables bases de la restauration de l'Unité Africaine. Cette conférence nous donne, comme nous allons le voir, au cours de l'année 1963, un autre visage de la carte politique de l'Afrique.

(1) « Mais il est également de mon devoir, au nom du peuple algérien, au nom d'un million cinq cent mille martyrs, tombés aux champs d'honneur, de déclarer que cette charte restera lettre morte, si nous ne donnons pas en Angola, en Afrique du Sud et au Mozambique, l'appui inconditionnel que ces peuples encore sous le joug colonialiste sont en droit d'attendre de nous »... « Nous n'avons le droit de penser à nous remplir le ventre pendant que nos frères tombent en Angola, au Mozambique ». Discours du Président Ben BELLA à Addis- Abéba.

La Conférence d'Addis-Abéba et la nouvelle carte politique de l'Afrique en 1963.

Vers cette fin de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, l'Afrique présente à la face du monde une carte politique profondément modifiée.

A - La conférence historique panafricaine d'Addis-Abéba de 1963 et ses répercussions à travers le monde.

La conférence d'Addis-Abéba, en dessinant les voies de la restauration de l'unité et de l'indépendance du continent, a marqué une date importante dans l'histoire africaine. Le monde entier a enregistré le 26 mai 1963 comme une date qui sera peut-être un jour de fête nationale des Etats-Unis d'Afrique. Un journaliste français du quotidien « France-Soir » écrit, à propos de la conférence d'Addis-Abéba « que le choc émotionnel résultant de la mise en contact direct de la presque totalité des dirigeants a provoqué une étincelle décisive et balayé les obstacles apparemment insurmontables...Un des maîtres mots de l'Afrique » : « Unité » est en train, grâce à sa magie, de transformer le rêve en réalité. Tout un continent commence donc à s'unir, c'est spectaculaire et émouvant. Tout montre, « poursuit le journaliste, » que le destin de l'Afrique est à un tournant capital. Pendant la conférence d'Addis-Abéba, le monde entier avait retenu son souffle dans l'attente d'une naissance miraculeuse. Un miracle a eu lieu : un être étrange est né. Reste à savoir comment il va grandir, quels seront ses rapports avec le monde qui le regarde, attentif ».

Lutte pour liquider le colonialisme classique, en tout premier lieu le colonialisme portugais, lutte contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud, affirmation de la solidarité africaine dans les instances internationales, développement progressif des liens politiques, économiques et culturels dans le sens de l'unité africaine : telles étaient les grandes décisions d'Addis-Abéba.

Pour parvenir à ces décisions, à vrai dire un seul homme d'Etat Africain s'était engagé à fond, nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, mais il convient, étant donné la valeur historique d'un tel rôle joué dans une conférence unique en son genre à l'échelle continentale et de portée mondiale, de toujours rappeler la déclaration du Président Ben BELLA au nom de l'Algérie victorieuse.

- Unité Africaine, « une commission est actuellement réunie pour élaborer les grandes lignes de cette unité et notamment élaborer ce projet de charte. Avant de nous séparer...je veux dire que l'Algérie souscrit d'avance à toutes les conditions, à toutes les raisons, toutes les justifications qui seront retenues par la commission... »

- Aide aux mouvements de libération, « ... Il est de mon devoir, au nom du peuple algérien, au nom d'un million cinq cent mille martyrs, tombés aux champs d'honneur, de déclarer que cette charte restera lettre morte, si nous ne donnions pas en Angola, en Afrique du Sud et au Mozambique, l'appui inconditionnel que ces peuples, encore sous le joug colonialiste, sont en droit d'attendre de nous ».

A partir de cette « sommation », la charte institua une commission spéciale pour l'aide aux mouvements de libération nationale en Afrique.

Pourtant, la charte de l'Unité Africaine sera condamnée à disparaître tant qu'elle ne recevra pas une assise universitaire, telle que la création des instituts de recherches, des établissements africains de formation des chercheurs africains et d'initiation à la recherche dans tous les domaines.

Quand l'Europe crée des organisations de ce genre, elle prévoit immédiatement la formation des experts, et les différents pays membres de modifier immédiatement les programmes universitaires pour introduire des institutions européennes comme matière d'enseignement. ainsi, parallèlement aux Instituts spécialisés, il se forme déjà sur les bancs des universités ordinaires, des futurs experts, techniciens et chercheurs de tous ordres au service des organisations ainsi créées. Les pays africains devront donc saisir à temps cet aspect fondamental de la survie de l'O.U.A.

Les premières manifestations concrètes de l'O.U.A. : dans la lutte pour bannir des diverses organisations internationales, le Portugal et l'Afrique du Sud, l'O.U.A., toujours sur l'instigation de l'ardente Algérie, s'est manifestée à la conférence internationale du travail, puis à la conférence internationale de l'instruction publique à Genève, enfin à l'O.N.U. D'autres mesures ont été appliquées, telles que l'interdiction de survol des territoires africains aux avions se posant au Portugal et en Afrique du Sud.

Mais il convient également de signaler quelques manifestations de faiblesse dans d'autres domaines pour l'application des décisions d'Addis Abéba.

Tout d'abord, l'organisation pratique de la solidarité aux combattants d'Angola et de Guinée sous l'exploitation du Portugal. On sait que tous les pays indépendants d'Afrique n'ont pas suivi vraiment l'exemple de l'Algérie dans l'aide concrète aux combattants de la libération de ces pays.

Ensuite, lorsqu'on analyse les résultats de la conférence de Dakar, première conférence du conseil des Ministres de l'O.U.A., on est conduit à se demander, comme l'hebdomadaire « Revolution Africaine » : « La conférence de Dakar, progrès ou recul ? », et même à répondre : « Recul ». car on peut constater, en effet, contrairement à ce qui s'est passé à Addis-Abéba, à Dakar « les intérêts étrangers à l'Afrique s'affrontèrent ouvertement par personnes interposées », les intérêts spécifiquement africains étant relégués au second plan. Ainsi, la conférence de Dakar n' a pas réussi à réaliser un accord sur la nomination d'un secrétaire général de l'O.U.A. ou sur la position à prendre à l'égard de l'U.A.M. (Union Africaine et Malgache, sous la domination des colonialistes français).

Enfin, nous devons noter que, le 20 juillet 1963, 18 Etats africains (1) ont signé, à Yaoundé, la convention avec le Marché Commun, par laquelle en principe, « les six pays européens et leurs « associés » africains s'accordent réciproquement des facilités qui, en fait, consacrent une certaine dépendance des « 18 » à l'égard des « 6 » dans ce beau style de l'Eurafrique ».

On comprend très bien, dans ces conditions, que les milieux de l'Europe Occidentale qui voudraient reprendre l'Afrique en main en vue de perpétuer le pillage des richesses de notre continent par le chantage odieux de « manque de cadres » comptent sur les difficultés et les tiraillements des africains pour qu'Addis Abéba soit finalement sans lendemain.

N'est-ce-pas ce qu'exprime ouvertement l'auteur des lignes suivantes, tirées du numéro « Nouvelle Afrique », des « Documents de la Revue des Deux Mondes » (Directeur : C.J Ginous de l'Institut).

« Entreprendre la lutte contre le Portugal et l'Afrique du Sud suppose par exemple, que la Côte d'Ivoire fasse le sacrifice de ses énormes exportations de bois sciés vers la République Sud-Africaine et que Madagascar renonce à développer ses échanges avec une zone d'expansion économique marquée par la géographie. Dénoncer la ségrégation raciale, implique que les musulmans du Soudan ne briment plus les noirs. Supprimer les bases étrangères fera sans doute l'affaire de Monsieur BEN BELLA pour Mers-el Kebir et de M. KENYATTA pour Nairobi, mais risquera de mettre dans une situation équivoque M. HOUPHOUET-BOIGNY pour Abidjan et Monsieur TSIRANANA pour Diego-Suarez. Proclamer le non-alignement, suppose la dénonciation de l'association des 18 Etats Africains aux six Etats Européens de la C.E.E., qui vient d'être concrétisée par les récents accords de Yaoundé. Enfin, la charte d'Addis-Abéba ne paraît guère compatible avec l'existence de groupes régionaux déjà existants, et il serait surprenant que l'U.A.M. et l'O.A.M.C.E. décident « de se faire harakiri sur l'autel de la plus grande unité africaine »

(1) Kamerun, République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Burundi, Ruanda, Somalie.